

## Avis au public

-

### Commune de Saint Laurent de Mure

-

## Enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité

Par arrêté n°19041 U en date du 13 février 2019, Madame le Maire de la Commune de Saint Laurent de Mure a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) **pour une durée de 32 jours du mardi 5 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019 inclus.**

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est un instrument de planification locale qui vise à protéger le cadre de vie et les paysages en adoptant des dispositions restrictives en matière de publicité et d'enseignes tout en garantissant le respect de la liberté d'expression et de commerce.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision avec examen conjoint, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 24 janvier 2019, Madame Monique CADET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la période de l'enquête publique, du mardi 5 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019 inclus, les pièces du dossier d'élaboration du Règlement Local de Publicité ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Saint Laurent de Mure.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse postale de la Mairie de Saint Laurent de Mure, qui l'annexera au registre d'enquête :

- Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Saint Laurent de Mure : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Adresse postale du siège de l'enquête publique : Mairie de Saint Laurent de Mure - 2 route d'Heyrieux - 69720 SAINT LAURENT DE MURE

Le dossier sera également mis en ligne toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune ([www.saintlaurentdemure.org](http://www.saintlaurentdemure.org)) et sera également consultable en Mairie sur un poste informatique.

Les observations du public pourront également être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-1153@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1153@registre-dematerialise.fr) ou être déposées en ligne sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/1153>.

Les observations par voie électronique pourront être envoyées ou déposée du mardi 5 mars 2019 - 9h au vendredi 5 avril 2019 - 17h30.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Saint Laurent de Mure, aux dates et heures suivantes :**

- le mardi 5 mars de 14h30 à 16h30
- le vendredi 15 mars de 14h30 à 17h
- le vendredi 5 avril de 14h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur transmettra à Madame le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture d'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : en Mairie de Saint Laurent de Mure, à la Préfecture du département du Rhône et sur le site internet de la commune de Saint Laurent de Mure ([www.saintlaurentdemure.org](http://www.saintlaurentdemure.org)).

Madame Le Maire  
Christiane GUICHERD